

« Ce fut au mois de juin 1816 que commença l'époque désastreuse des pluies continuelles qui s'est prolongée jusqu'à l'automne de l'année suivante, et qui a causé par toute l'Europe une famine extraordinaire. Des prières publiques furent ordonnées, afin de faire cesser les torrents que déversait le ciel. Voici à ce sujet l'opinion de Munchen : . . . que le cours naturel des choses de l'univers est réglé par des lois éternelles et invariables ; que ces lois sont l'expression de la sagesse suprême du créateur ; qu'il ne faut pas comparer ce divin régulateur du monde aux législateurs humains, en ce que ceux-ci sont souvent obligés de faire des changements à leurs lois, tandis que Dieu ne change rien aux siennes qui sont parfaites depuis le commencement du monde, et le seront perpétuellement. Au reste, dit-il, n'attribuons pas à l'Être Suprême nos faiblesses et nos caprices humains : Dieu ne se fâche, ni se réjouit de nos actions ; c'est une absurdité, un blasphème de le dire. Il ne punit pas à la manière du fabuleux Jupiter en lançant la grêle et la foudre : il a d'autres moyens de corriger, de punir, ou de récompenser les mortels. Enfin si les pluies actuelles qui nous alarment tant sont des conséquences de ses desseins immuables et pour nous incompréhensibles, les prières publiques, les supplications et les sacrifices que nous faisons, ne feront pas revenir le beau temps. »

Ce n'est guère ici le moment de se lancer dans une controverse théologique, nous ne faisons que transcrire textuellement les opinions de D. C. Munchen qui, d'ailleurs, professait des idées analogues, en ce qui concerne la vénération de Notre-Dame de Luxembourg. La profession de ces idées pour le moins hardies, finit par lui aliéner le restant de sympathies que lui gardaient encore ses confrères ; de même la grande masse des croyants fut choquée par ses paroles et ses actes.

Son cours de droit naturel brisa sa carrière de professeur ecclésiastique à Luxembourg. Le droit naturel, se demanda le clergé, qu'est-ce que cela a de commun avec les sciences spiritualistes, avec la métaphysique et la théologie ? Cela conduit tout droit à l'apostasie, à l'athéisme ! Et ces nouveaux griefs rejoignant les anciens, firent mûrir le projet conçu au lendemain du discours devant les soldats protestants. On en référa à l'autorité ecclésiastique supérieure, en l'occurrence l'évêque de Namur. Les antagonistes de Munchen reçurent satisfaction. Vers la fin de 1816 l'abbé Munchen fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Gand, nouvellement fondée. Voici donc Munchen « limogé » et dans quel milieu, la nouvelle université, choisie à dessein, constituant un fortin de la catholicité la plus strictement intransigeante.

La fin.

Le 28 mars 1818, le professeur-abbé Munchen ouvrit son cours de philosophie par un discours latin qui électrisa son nombreux auditoire et fonda du coup sa réputation comme professeur d'université. Mais sa réputation de prêtre libéral l'ayant précédé aux bords de l'Escaut, le discours d'inauguration de notre compatriote, qui laissait percer les pensées intimes que nous lui connaissons en matière théologique et re-